

> Pharmaciens propriétaires

## Fin de la transmission par la poste de vos états de compte

Comme nous vous l'avons annoncé dans l'[infolettre 239](#) du 6 janvier 2022, nous vous transmettons désormais vos états de compte par messagerie sécurisée. La période de transition arrivant à son terme, vos états de compte vous seront bientôt transmis **uniquement par la messagerie sécurisée**.

Le dernier état de compte papier sera celui du paiement du **9 mars 2022**.

L'envoi électronique des états de compte vous permet de les consulter dès leur transmission, éliminant ainsi l'attente liée aux délais postaux. De plus, comme vous recevez vos états de compte en format PDF par votre messagerie sécurisée, vous pouvez facilement :

- télécharger votre état de compte;
- faire une recherche rapide dans un état de compte;
- consulter vos états de compte précédents transmis dans votre messagerie sécurisée.

Vos états de compte resteront toujours disponibles dans votre messagerie sécurisée. Vous pouvez toutefois les archiver. Vous les trouverez alors dans le dossier *Éléments archivés*.

Pour plus d'information, consultez la page [État de compte](#) sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

### 1 Transférer votre état de compte à un tiers

Actuellement, votre comptable ou tout autre tiers ne peut pas consulter vos états de compte dans votre messagerie sécurisée. En effet, vous ne pouvez pas lui déléguer l'accès de votre messagerie sécurisée. Pour lui permettre de consulter vos états de compte, vous devez les lui transférer par courriel.

Si vous souhaitez transmettre votre état de compte à un tiers, vous devez :

- accéder à votre messagerie sécurisée;
- ouvrir le courriel contenant l'état de compte désiré;
- télécharger l'état de compte en cliquant sur le lien fourni dans votre courriel;
- enregistrer votre état de compte sur votre ordinateur;
- le joindre à un courriel qui sera envoyé à partir de votre adresse courriel personnelle;
- le transmettre au tiers.

### 2 Exceptions

Vous pouvez continuer à recevoir vos états de compte par la poste si vous en faites la demande au moins 6 semaines à l'avance. Vous devez utiliser le formulaire [Demande de transmission des états de compte par la poste – Pharmacies](#) (4493), disponible sous l'onglet *Formulaires* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

Les états de compte comportant un solde négatif seront toujours envoyés par la poste et par votre messagerie sécurisée.

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</a>	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos">www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos</a>	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Si votre pharmacie ferme durant la période couverte par l'état de compte, nous le transmettrons par la poste. Dans ce cas, aucun pharmacien propriétaire ne le recevra dans sa messagerie sécurisée. S'il y a des états de compte subséquents, ceux-ci seront également transmis uniquement par la poste à votre pharmacie.

### 3 Inscription aux services en ligne

Pour accéder à votre messagerie sécurisée, vous devez être inscrit à nos services en ligne. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous y inscrire en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).